



La Ville d'Agen réaffirme sa détermination à faire respecter la loi et à garantir la tranquillité publique

Suite aux graves incidents survenus dans la nuit de vendredi à samedi à la sortie du concert du rappeur TK organisé par la discothèque BW, **le Maire d'Agen, Jean DIONIS, a reçu ce jeudi soir le gérant de l'établissement, Thomas SOUVERT pour tirer toutes les conséquences de ces faits** et exiger des mesures immédiates.

Les conclusions des premiers éléments recueillis sont sans ambiguïté : les bagarres ont débuté **à l'intérieur de l'établissement**, et les agents de sécurité ont **fait sortir des individus violents sur la voie publique**, qui ont par la suite provoqués des affrontements avec les forces de l'ordre.

Ces manquements sont graves. La responsabilité de l'organisateur, à savoir le BW, est clairement engagée. Celle-ci appelle, en ce qui nous concerne, une sanction proportionnée au trouble public créé (fermeture administrative temporaire relevant de la décision exclusive du Préfet).

La loi impose à tout organisateur d'événement d'assurer la sécurité du public, dans l'enceinte de son établissement comme aux abords immédiats. Il n'est pas acceptable que la Police nationale et la Police municipale aient à pallier les carences d'un organisateur privé.

Le Maire a rappelé au gérant du BW les obligations qui lui incombent et a formulé des exigences fermes :

- **Une programmation responsable en veillant à ne pas organiser d'événements susceptibles de générer des troubles à l'ordre public.**
- **Un renforcement du dispositif de sécurité privé à l'intérieur de l'établissement** qui doit être dimensionné à l'évènement
- **Un respect strict de la législation sur la vente d'alcool**, notamment l'interdiction totale de vente d'alcool aux mineurs.
- **Une coordination préalable** avec l'Etat et la Ville pour tout événement à risque.

Ces exigences sont les mêmes pour tous les établissements de nuit agenais et nous veillerons fermement à leur mise en application sur tout le territoire de la ville.

La vie nocturne fait partie de l'attractivité d'Agen et constitue un espace de convivialité essentiel pour la jeunesse. Mais la vie nocturne ne peut fonctionner que dans un cadre clair : **celui de l'ordre public, du respect des riverains et de la loi.**

Jean DIONIS

Maire d'Agen